



CHORUS : Parce qu'en y a marre !

L'Administration Pénitentiaire s'engage depuis plusieurs années dans le développement de programmes (ADERE, ESPACE, Justice Restaurative, ...), dans l'accompagnement méthodologique des personnels (entretien motivationnel, surveillant acteur, approche cognitivo comportemental, etc ...) et arrose les agents d'une offre de formations de plus en plus étoffée. Pour autant, elle ne donne pas les moyens aux professionnels de s'engager sereinement dans ces formations.

Les formations nécessitent bien souvent des déplacements, donc des frais pour les agents (repas et transports) ... Et c'est là que les problèmes commencent !

Les professionnels sont laissés seuls face à CHORUS DT au SPIP 59 !

Un logiciel nébuleux dans lequel il faut remplir des cases, joindre des pièces, saisir des informations ...

Un logiciel face auquel les professionnels sont laissés seuls, avec un seul PDF explicatif de 10 pages ...

Compter sur son service RH ? Surtout pas ! Au siège du SPIP 59, pas de vérification en amont, on vous informe par mail, qu'après avoir passé tout ce temps à saisir votre demande, l'OM est mis en rectification et on voit adresse en pièces jointes de ce mail plusieurs PDF explicatifs . Encore ce fameux pas à pas, sacré cercle vicieux !

Tout comme, l'économat du SPIP 59 n'hésite pas à demander aux professionnels du département, encore une fois par mail, de modifier seuls les taux de repas sur CHORUS DT, suite à la revalorisation des barèmes d'indemnisation.

En attendant entre OM, états de frais, frais prévisionnels, générer l'OM, OM1, OM2, documents au mauvais format, les personnels sont livrés à eux même ! s'agacent , se découragent, abandonnent. Sans compter les aller-retour entre l'agent, le VHI, attente de validation gestionnaire, rectification etc que de temps et d'énergie perdus !

Pour le **SNEPAP-FSU**, ce logiciel est clairement un obstacle au Droit à la formation continue: de nombreux agents cessent de demander des formations pour éviter d'avoir à l'affronter ! Ou prennent les frais de déplacement et de repas à leur charge pour éviter de devoir perdre du temps ! Nous rappelons qu'il s'agit pourtant là d'un Droit essentiel

Pour le **SNEPAP-FSU**, il est temps que l'administration s'interroge sur le gaspillage de l'argent public, quand ses personnels passent des heures sur un sujet bien éloigné de leur cœur de métier.

Le **SNEPAP-FSU** demande à l'administration et au SPIP59 de s'organiser pour faciliter l'accès à CHORUS et d'y dédier des personnels administratifs compétents et formés à ce logiciel afin de procéder à toutes ces opérations de saisie, il n'est plus possible que ceci revienne à des agents dont ce n'est pas le métier !

Le Bureau Régional

REGION HAUT DE FRANCE - DISP LILLE



Syndical National de l'Administration Pénitentiaire

✉ 12-14 rue Charles FOURRIER — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr <https://twitter.com/snepap>

